

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2015

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de SAINT PIERRE DES FLEURS (Département de l'Eure – Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>15/09/2016</u> – demandant l'intervention de l'EPF, s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans et lui déléguant l'exercice du droit de préemption urbain.
SITUATION DU BIEN :	Terrain à bâtir édifié de trois bâtiments, cadastré section B n°s 642, 723 et 724, pour une contenance de 5 113 m ² .
PLU :	Zone UA et NA a (zone non équipée destinée à l'extension du centre-bourg)
PROJET :	Aménagement futur du centre bourg. Projet d'aménagement mixte : logements, commerces, équipements publics et sentes piétonnes. La commune a sollicité le CAUE de l'Eure pour un accompagnement dans la définition de son projet.
COMITÉ DE DIRECTION :	05 septembre 2016
PROPRIÉTAIRE :	Madame MAILLIERE née LECAVELIER Odile. DIA au prix déclaré de 150 000 € déposée en Mairie le 27/07/2016
ÉVALUATION DOMANIALE :	<u>26 août 2016</u> – 150.000,00 €. Prix déclaré conforme à la valeur vénale
IMPUTATION :	Compte n° 923 117 SAINT PIERRE DES FLEURS "Le Village-DPU" Enveloppe projet : 173 000 € - Dotation Villes et territoires ruraux


La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui a été consentie par la Commune de SAINT PIERRE DES FLEURS

ROUEN le 15 septembre 2016

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,


Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL